

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 02/09/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 08 septembre 2022 36 - 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 2

L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit Septembre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Représentés : 2

Pour : 9

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,
 STEHLE C.

Contre : 0

Abstention : 0

Absents représentés: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration
 à MORESMAU JP

Absents : QUEVREUX M, NICAISE V.

Objet : Attribution des subventions aux associations année 2022

A la suite de leurs demandes et après avoir étudié leurs dossiers,
 Au vu de l'intérêt que représentent les différentes actions des associations pour la population,

Il est proposé d'attribuer aux associations des subventions de fonctionnement au titre de
 l'année 2022 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous afin de contribuer à la bonne
 marche de leurs activités.

M. le Maire propose de voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2022
Sur le Budget Général	
SYNDICAT DE CHASSE ST HUBERT	2 500,00 €
ASS. PÊCHE LA GAULE ANIANAISE	1 550,00 €
ASS LES SOUMIAIRES	1 350,00 €
ASS. SPORTS ET LOISIRS	3 349,52 €
ASS AU VILLAGE	1 000,00 €
ASS SPORTIVE ST GUILHEM	600,00 €
Total Budget Général 10 349,52 €	
Sur le budget Culturel- Musée	
LES AMIS DE ST GUILHEM	2 500,00 €
THÉÂTRE DU BOUT DU MONDE	1 500,00€
Total Budget Musée 4 000,00 €	
Total Général 14 349.52 €	

Des subventions exceptionnelles pourront être votées et accordées en cours d'année.
 Ces subventions porteront sur une action précise et seront versées a posteriori sur présentation
 d'un bilan qualitatif et financier des projets ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à
 concurrence du montant de la subvention octroyée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 034-213402613-20220908-362022-DE

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022 telles que récapitulées ce dessus,

2°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
Préfecture le
.....

Le Maire,
SIEGEL R.



[Handwritten signature]

MORESMAU JP. <i>[Signature]</i>	BRUNEL MINAZZO D. <i>[Signature]</i>	HOMBERT B. <i>[Signature]</i>	
THEULE JC. <i>[Signature]</i>	GILHET B. <i>[Signature]</i>	VEDEL P. <i>[Signature]</i>	
NICAISE V. <i>[Signature]</i>	KROGSDAHL A. <i>[Signature]</i>	STEHLE C. <i>[Signature]</i>	QUEVREUX M. <i>[Signature]</i>